

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 951

présenté par
M. Taugourdeau

TITRE

Compléter cet article par les mots :

« sans travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce projet de loi « sécurisation de l'emploi » qu'on l'on présente comme "historique" n'a rien de révolutionnaire.

Plus encore, c'est un projet de loi issu d'un accord de convenance qui ne changera absolument pas la donne pour la compétitivité de nos entreprises.

La vraie révolution aurait été de mettre, sans aucun tabou, le travail et les entreprises au cœur de cet accord afin de leur donner de l'oxygène, créateur de travail donc d'emplois.

Ce projet de loi va faire peser de nouvelles contraintes financières et juridiques sur nos petites et moyennes entreprises.

Ce texte ne sera pas moins couteux pour les entreprises ne serait-ce que dans le renforcement des seuils que tout le monde dénonce mais que le texte consacre.

Dans cet accord, on ment aux salariés, leur emploi n'est pas plus sécurisé après qu'avant.

Rien ne changera pour nos entreprises qui auront toujours autant de mal à être attractives car pour être compétitif, l'impérieuse nécessité est de libérer le travail. En France, il est plus compliqué de travailler que de ne rien faire.